

LE COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé sécurité au milieu de travail

Tous les membres de votre personnel doivent connaître leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

Assurez-vous que tous les membres de votre personnel ont pris connaissance des politiques et des mesures administratives suivantes :

- ▶ Politique 3104 -La santé et la sécurité du personnel
- ▶ Mesure administrative 3013 -Accidents graves (Ministère du Travail)
- ▶ Mesure administrative 3001 -Accidents au travail
- ▶ Politique 3108 -Discrimination et harcèlement au travail
- ▶ Mesure administrative 3008 -Violence en milieu de travail
- ▶ Politique 3114 -Violence en milieu de travail
- ▶ Mesure administrative 8005 -Produits contrôlés
- ▶ Mesure administrative 8002 -Travail en hauteur
- ▶ Mesure administrative 8008 -Étapes et pratiques reliées aux premiers soins
- ▶ Mesure administrative 6026 -Confinement barricadé

Formulaires importants - santé sécurité

- 2002 - Rapport d'accident survenu au travail
- 2052 - Harcèlement au travail (plainte formelle)
- 2061 - Signaler un danger
- 4036 - Rapport d'incident nécessitant une contention physique

- 5027 - formulaire de signalement des incidents violents
- 2062 - rapporter un acte violent survenu au travail
- 5063 - rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles (Annexe A)

**Ces formulaires se retrouvent sur le site du conseil,
section privée/installation/santé-et-sécurité.**

